

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RIMOUSKI
N° 100-06-000004-247

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

☐ par défaut ☐ ex parte
☐ contesté ☐ enquête au mérite

☒ COUR SUPÉRIEURE
☐ COUR DU QUÉBEC
Chambre ☒ civile ☐ familiale

G.O. DEMANDE

C.
LA CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE DÉFENSE
CATHOLIQUE ROMAINE DE SAINT-GERMAIN DE
RIMOUSKI

et
L'ARCHÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE
SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

et
LA CORPORATION DU SÉMINAIRE DE SAINT-
GERMAIN DE RIMOUSKI

☒ ENREGISTREMENT

DÉBUT : 8h45
45
FIN : 8h50

Division Salle n° 1.16

Le 17 février 2026

PRÉSIDENT : L'HONORABLE DAMIEN ST-ONGE, J.C.S. (JS1681)

☒ DEMANDE
☒ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) M^e Loran-Antuan King – par Teams
Lambert Avocats

☒ DÉFENSE
☒ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) M^e Émilie Bilodeau – par Teams
Stein Monast

☒ DÉFENSE
☒ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) M^e Christian Trépanier – par Teams
M^e Alex McCutcheon
Fasken Martineau DuMoulin,
S.E.N.C.R.L., s.r.l.

NATURE DE LA CAUSE GESTION

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Mélanie Lebrasseur, g.a. (TL3997)

8h45

Appel de la cause et identification des avocats.

Le Tribunal s'adresse aux avocats.

8h47

M^e King s'adresse au Tribunal. Il a soumis des modifications aux parties défenderesses.

Le 17 février 2026

M^e McCutcheon entend contester partiellement la demande.

M^e Bilodeau informe le Tribunal que ses clientes vont consentir à la demande avec les modifications apportées.

Les avocats estiment qu'une journée est toujours nécessaire pour l'audition de la demande pour autorisation d'exercer une action collective.

Pour toute question devant faire l'objet d'un débat lors de l'audience du 21 avril 2026, un plan d'argumentation d'un maximum de cinq (5) pages devra être transmis à l'adresse melanie.lebrasseur@judex.qc.ca au plus tard le **10 avril 2026**.

8h50

Fin de l'audience.



Mélanie Lebrasseur, greffière-audicière